



CONSEIL DE QUARTIER
DE
SAINT FLORENT

Direction de la Vie Citoyenne
Service Participative

**Relevé de conclusions du conseil de quartier
du 19 février 2007**

Co-Présidents : Catherine REYSSAT ; Jean NEBAS.

Elus municipaux : Amaury BREUILLE ; Michel GENDREAU ; Danièle GANDILLON ; Rodolphe CHALLET.

Membres : Jacques ARTHUR ; Ghislaine BERTHEAU ; Bruno BLANCHARD ; Agnès CANTIN ; Roland COLLOT ; Jacques DUBE ; Sylvie DUBUC ; Claude EPAMINONDAS ; Jean-Claude GAUDIN ; Mireille GUERINEAU ; Yannick KERVRAN ; Gérard MACKE, Francis MATHIEU ; Jean-Michel MINIOT ; Sylvie MIOT ; Rémy PERRIN ; Gérard RICHARD ; Jean-Paul RICHET, Anne RIFFAUD ; Sylviane SALAUN ; Jacques THIOLETT.

Service Vie Participative et Mairie de quartier : Sabrina ROUSSEAU ; Nicole DESCAZAUX.

Excusés : Sylvie DUPUIS DULUC ; Karine CASAMAYOU.

Absents : Robert BONNIFET ; Christabelle CHOLLET ; Michèle LE FRIANT ; Olivier LE MAUR.

Public : 35 personnes.

Ordre du jour :

- Approbation du Compte-rendu de la séance précédente.
- Place Georges Renon : présentation de l'avant projet
- Pistes cyclables : intervention d'Amaury BREUILLE
- Questions et informations diverses

1/ Approbation du compte rendu de la séance du 12 décembre 2006.

Le compte rendu est validé par le conseil.

2/ Place George Renon : présentation de l'avant projet

Présenté par Manuel GASNIER, Directeur du service Voirie et Sébastien DUGLEUX, responsable du service Espaces verts et naturels.

En avril 2006, le conseil de quartier a lancé une enquête auprès des habitants concernant les habitudes de fréquentation de ce site ainsi que les souhaits d'aménagements.

En octobre 2006, la commission voirie, le service des Espaces verts et naturels ont arrêté un programme prenant en compte le résultat de l'enquête faite auprès des habitants.

Les éléments de programme suivants ont ainsi été définis :

- Affirmer le parti « Place de quartier », dans un registre de square
- Retrouver une échelle de jardin dans la composition de l'espace
- Concevoir un espace dédié aux activités festives
- Maintenir l'espace boulistes
- Conserver des espaces de stationnement en périphérie de la place
- Créer un espace ludique
- Rénover les toilettes publiques
- Conserver les bennes de tri sélectif

Le propos de l'étude est le réaménagement de la Place Georges Renon. Cependant entre l'avenue de la Rochelle et la place, plusieurs espaces pourraient à l'avenir être réaménagés avec un traitement similaire. Cela permettrait d'obtenir une unité de traitement le long de l'avenue Pasteur.

Les arbres

La place Georges Renon est principalement qualifiée par mail dense de 63 micocouliers qui s'articule sur les façades ouest, sud et est de la place.

La quantité anormale de bois mort et de champignons lignivores, a incité à missionner une étude phytosanitaire. Un cabinet d'étude a ainsi conduit un diagnostic visuel, sanitaire et mécanique de chaque arbre. L'expertise a été réalisée début décembre et le rapport a été remis fin décembre.

Les conclusions de l'étude font état d'un état sanitaire médiocre et d'une pérennité des arbres inférieure à 10 ans.

En conséquence, les arbres vont continuer à se dégrader lentement et ne peuvent supporter aucun stress supplémentaire. Les conclusions de l'étude posent la question du maintien ou non d'un certain nombre d'arbres.

Au regard des éléments de programme et des conclusions de l'étude phytosanitaire révélant des arbres dépérissants, le projet propose les fondamentaux suivants :

- donner une dimension de jardin à la place Georges Renon, dans un registre de square contemporain, espace clos, sécurisant et support d'animations.
- Profiter du souhait de maintenir l'activité pétanque pour ne conserver que les Micocouliers situés du côté Est de la place. Le sol y sera uniquement rechargé en sable ce qui n'occasionnera pas de stress supplémentaire aux arbres.

Les espaces

L'aménagement se compose de 6 « espaces » distincts dans un registre de square contemporain :

- La façade et l'entrée
- La placette et le jardin latéral
- L'espace ludique
- L'espace repos/ détente et le jardin de collection
- L'espace boulistes
- Le parc canin

De manière à atténuer les nuisances liées à la circulation routière, il s'aira, en premier lieu, de donner de l'épaisseur à la façade du square Georges Renon.

Côté avenue, le trottoir participe au jardin par un accompagnement végétal et s'élargit de manière à contenir les équipements publics existants (blocs sanitaire, cabine téléphonique, abri bus,...)

Place centrale

La placette pourra accueillir des manifestations diverses : vide grenier, repas de quartier... Un tivoli peut y être monté et un ensemble d'équipements intégrés (compteur électrique, arrivée d'eau...) seront à disposition des organisateurs.

D'une superficie d'environ 1000m², cet espace sera le cœur de l'aménagement. Le sol sera composé d'un revêtement minéral calcaire capable de supporter l'installation d'équipements festifs tout en ayant un aspect esthétique d'allées de jardin. Cet espace sera planté de massifs arbustifs et arboré dans sa périphérie.

Espaces jeu

L'étude en cours sur les aires de jeux dans la Ville de Niort montre que le quartier Saint-Florent, au regard de sa population, se caractérise par un déficit en offre ludique.

Il est dédié plusieurs espaces selon les tranches d'âge : 3-6 ans, 6-9 ans.

D'une superficie d'environ 700m², cet espace sera conçu pour les enfants et dédié aux fonctions ludiques. Il sera équipé de modules de jeux « classiques » (balançoires, des prises de grimpes, des cordages...).

Un espace plus intime et clos de haies est dédié aux plus petits : bac à sable, jeux à ressorts... et sera également équipé d'une fontaine pour permettre à tous de se désaltérer.

Espace repos/ détente

C'est un espace linéaire d'environ 800m², situé au sud de l'aménagement, au plus loin de l'avenue Louis Pasteur. Ce positionnement permet d'atténuer la perception du bruit engendré par le flux automobile. Il sera composé d'un mail d'arbres sous lequel l'on trouve des bancs. Des massifs permettront de séparer cet espace de la place. Des massifs arbustifs et floraux composeront un jardin de collection que longe une allée ombragée d'arbres.

Espace boulistes

D'une superficie d'environ 800m², le jeu de boules sera réaménagé avec la réfection du sol. Le mail d'arbre sera conservé et des équipements tels que : porte manteau, tableau de marquage des points, bancs, madriers pour contenir les boules... seront installés.

Espaces canin

Il est proposé un espace canin, hors du reste du square, mais dont la composition s'inscrit dans le même ensemble. Ce parc canin clos et arboré, aura une superficie d'environ 170m², sera équipé d'une entrée indépendante sur l'avenue Louis Pasteur ainsi que d'équipements spécifiques à la gent canine (distributeur de sac de ramassage, corbeille et bancs).

Stationnement

Le stationnement, d'une capacité de 25 véhicules, sera reporté en périphérie, sur les trois faces intérieures. Les cases ne seront pas matérialisées, sur un sol souple stabilisé.

Questions/ réponses des riverains et des conseillers

- M. THIOLLET suggère de mettre des places de stationnement en épi, pour permettre de gagner plus de place sur la partie Est de la place (côté espace boulistes).

Réponse de M. GASNIER : Il est rappelé que les usagers auront la possibilité de se stationner de chaque côté des voies de dessertes.

- Un riverain pense que 25 places ne seront pas suffisantes compte-tenu du nombre de voitures stationnées en journée.

Réponse d'A. BREUILLE : Il y aura suffisamment de places étant donné qu'il est prévu de déplacer le point de départ des auto-caristes et des auto-écoles.

- Y'aura-t-il une limitation de temps pour le stationnement et celui-ci deviendra-t-il payant ?

Réponse de M. GENDREAU : non, il n'est ni prévu de limitation de temps de stationnement, ni de faire de la Place Georges Renon un stationnement payant.

- La place Georges Renon sera-t-elle fermée la nuit ?

Réponse d'A. BREUILLE : non, l'accès qui donne avenue Pasteur restera ouvert. En revanche, la seule entrée fermée sera l'accès technique qui ne sera accessible qu'aux agents d'entretien et aux organisateurs de manifestations. D'ailleurs, aucun parc n'est fermé la nuit à Niort.

- Quand aura lieu une manifestation telle qu'un vide grenier, comment procédera-t-on pour le stationnement ?

Réponse d'A. BREUILLE : Quand une manifestation a lieu dans un quartier, il est possible de faire un arrêté afin qu'il y ait un nombre suffisant de places.

- La place sera-t-elle éclairée en continu la nuit ?

Réponse d'A. BREUILLE : Non, car cela inciterait les boulistes à jouer plus tard et cela occasionnerait des nuisances et des conflits. En revanche, l'éclairage sera toléré la nuit lors des manifestations.

- Un conseiller remercie les services techniques pour leur travail et pour avoir respecté le souhait des Saint-Florentais.

3/ Pistes Cyclables

Présentation par Amaury BREUILLE, Adjoint au Maire.

Une commission inter quartiers composée d'une dizaine de conseillers de quartier, pilotée par Amaury BREUILLE, Adjoint au Maire et un technicien a travaillé pendant 2 ans et demi sur un réseau de pistes cyclables susceptibles de relier les quartiers au centre-ville.

Puis un cabinet d'étude, à partir de ce travail, a élaboré un schéma cyclable qui sera réalisé dans les 10 ans à venir par tranches annuelles.

La Ville de Niort souhaite que les cyclistes puissent se déplacer en ville en toute sécurité. C'est pourquoi, le conseil municipal a adopté ce schéma directeur dans sa globalité en décembre 2006. Un budget pour les pistes cyclables a été voté et programmé pour 2007. Le bas de l'avenue de la Rochelle est un des projets prévus pour 2007 avec la portion depuis le rond point de l'Espingole vers les Ponts Main et le CAC.

Priorité

Une bande cyclable débutera au carrefour Louis Tardy/ av. de la Rochelle, rejoindra le carrefour Atlantique/ Louis Pasteur/ La Rochelle afin de rattraper la Place Saint Jean.

Néanmoins, il est constaté que plus on se rapproche de la Place Saint Jean, plus l'espace public est limité à cause du stationnement.

Budget de la phase 1

Avenue de la Rochelle (section rue de la Marne/ Bd de l'Atlantique) :	145 800.00 € HT
Intersection avenue de la Rochelle/ Bd de l'Atlantique :	350.00 € HT
Total HT :	146 150.00 €
Total TTC :	174 795.40 €

Il sera demandé au conseil de quartier concerné une participation au financement du projet.

Dans le budget est prévu : peinture, réaménagement et bordure. Néanmoins, les stationnements cyclables ne sont pas prévus dans le budget.

Principe

Il n'est pas question de réaliser la même piste cyclable que celle qui se trouve rue Maréchal Leclerc car elle est trop étroite et dangereuse. La largeur de la bande fait à peine 0.90 m et se positionne le long de la voie de circulation.

Les normes ont évolué vers plus de sécurité. La Ville a opté pour des bandes de 1.20 m à 1.50 m de largeur avec bordurettes en caoutchouc dur et des plots à certains endroits qui « préviendraient » l'automobiliste qui les franchiraient. De plus, ces bandes seront positionnées entre le stationnement et le trottoir afin que les cyclistes ne soient pas en contact direct avec les véhicules.

Rond point Léo Lagrange/ rue de la Marne

Ce rond point est beaucoup trop petit pour permettre le passage d'un véhicule et d'un cycliste. C'est pourquoi une proposition de fin de piste cyclable sera faite afin que les cyclistes s'insèrent dans la circulation juste avant le rond point.

Rue de la Marne

L'idée est de mettre la rue en zone « 30 » car il n'est pas possible de créer une piste cyclable dans cette rue. Il est noté que cette rue est située entre deux rond points et un ralentisseur placé au centre.

Place Saint Jean/ rue de la Marne

La rue de la Marne ainsi que la Place Saint Jean sont situées à l'entrée de l'hyper-centre. Ces entrées seront mises en zone « 30 ».

Amaury BREUILLE suggère de placer une signalétique à chaque entrée avec pour message : « Bienvenue dans l'hyper-centre. Merci de respecter les cyclistes et les piétons ».

De plus, en terme d'équipement pistes cyclables, il sera difficile de faire un aménagement.

Sécurité

Il est rappelé que les aménagements cycliste ne doivent pas servir de stationnements aux automobilistes.

Amaury BREUILLE compte d'ailleurs faire une demande auprès de Gérard NEBAS afin que des dispositions soient prises contre ces incivilités au même titre que le stationnement sur les places handicapées. Toute personne se stationnant sur une bande cyclable sera passible d'une amende et verra son véhicule emmené à la fourrière municipale.

Stationnement

Pour les parties les plus étroites, le stationnement ne pourra être maintenu que d'un côté – avenue de la Rochelle, une baisse du nombre de places d'environ 30% est envisagée.

Les services travaillent pour trouver d'autres solutions pour stationner.

4/ Questions et informations diverses

- **rue François Mansart** : suite à la proposition d'un sens interdit rue François Mansart sortie/ avenue Saint Jean d'Angély, les riverains se plaignant qu'il y a trop de circulation, des personnes utilisant cette rue comme raccourci afin de rattraper l'avenue de la Rochelle, le conseil de quartier a voté la mise en place de plots. La rue sera fermée à titre d'essai pendant un mois et demi : **du 12 février au 2 avril 2007.**

Réserve : ce système de plots n'est pas efficace. Certaines personnes descendent de leur véhicule, poussent les plots et passent.

- **Ecole Louis Pasteur** :

- Demande d'installation d'un ou deux bancs devant la sortie de l'école maternelle. Il n'y aura aucune participation de la part du conseil de quartier.

- Suite à la fermeture de classe, l'équipe a réorganisé l'espace à l'intérieur de l'école. Une salle de réunions a pu être dégagée.

Les affaires scolaires n'ayant pu satisfaire leur demande, c'est la raison pour laquelle l'école s'était adressée au conseil de quartier afin de financer l'achat de 6 tables et 8 chaises à hauteur de 1 500 €.

Le conseil du 12 décembre 2006 a refusé la demande de financement. Aussi, une autre solution a été trouvée : récupérer du matériel qui ne sert plus.

- **Centre de tri** : une visite du centre de tri de Bressuire est prévue. La date vous sera communiquée au prochain conseil.

- **Rond point Jean Jaurès/ Av. Saint Jean d'Angély** : début des travaux des réseaux eaux pluviales en avril et début des travaux d'aménagement en mai.

- **Boulevard Tardy** : Quelques camions circulent sur le boulevard.

Réponse : La circulation est interdite sur le boulevard. (arrêté)

- **Stade municipal** : Les chaînes qui servent à fermer le portail du Stade ont été cassées. Des personnes pénètrent à l'intérieur pour faire du rodéo avec leur véhicule. Serait-il possible de les remplacer ?

Réponse : Non, on ne fermera pas le Stade car il y a des matchs organisés le dimanche.

- **impasse Paul Valéry** : Les racines d'un arbre endommagent le trottoir au niveau du n°7.

Question : Qui est responsable si le mur de clôture est endommagé par cet arbre ?

Réponse : La responsabilité de la collectivité est engagée.

Michel GENDREAU s'engage à se déplacer sur les lieux afin de constater les dommages.

- **Monument aux Morts** : inscriptions effacées

- **Maison de Retraite** : Les co-présidents sont conviés à un comité de pilotage concernant la futur Maison de Retraite le mardi 20 février 2007.

- **Carrefour avenue Saint Jean d'Angély/ avenue Pasteur** : non aménagement du passage piéton pour les personnes à mobilité réduite

- **rue Jean Jaurès** : demande d'un passage piéton à la hauteur du n°80 (sortie de l'Hôpital).

- **Avenue Saint Jean d'Angély** : demande de repeindre le passage piéton à la hauteur de l'Olympic Bar et de la rue Dabaut.

- **Rues Le Nôtre/ Perrault** : demande d'aménagement ou réfection de la chaussée .

- **Rue Saint Symphorien** : demande de suppression de l'îlots devant le n°150.

Forum Internet

Depuis un an, le Comité éditorial souhaitait disposer d'un outil d'échanges supplémentaire entre conseillers. Le forum Internet a été ouvert le 5 janvier par Rodolphe CHALLET.

- Il est accessible aux élus et à tous les conseillers de quartier.

-Il vient en complément des supports existants comme Couleurs Quartiers, la page Internet Quartiers et les Infos Quartiers ainsi que les autres supports de communication municipaux.

Commission

Un conseiller suggère que chaque commission devrait être indépendante en désignant un rapporteur. Cela déchargerait le co-président.

Réponse : Les commissions ne sont pas obligatoires. L'idée serait que chaque rapporteur soient invités au bureau.

Vote : à l'unanimité

Constitution des commissions

Comité éditorial :

- Rapporteur : Sylviane SALAUN
- Suppléant : Jean-Michel MINIOT
- Membres : Mireille GUERINEAU
Gérard RICHARD

Commission Voirie

- Rapporteur : Jacques THOLLET
- Suppléant : Francis MATHIEU
- Membres : Claude EPAMINONDAS
Rémy PERRIN
Jacques DUBE
Jean-Paul RICHET
Agnès CANTIN
Anne RIFFAUD
Rolland COLLOT
Jacques ARTHUR
Jean NEBAS

Commission Culture et Patrimoine :

- Rapporteur : Sylvie DUBUC
- Suppléant : Anne RIFFAUD
- Membre : Francis MATHIEU
Karine CASAMAYOU

Commission Espaces verts et naturels :

- Rapporteur : Jacques ARTHUR
- Suppléant : Agnès CANTIN
- Membres : Karine CASAMAYOU
Rolland COLLOT
Mireille GUERINEAU
Yannick KERVRAN
Jean-Michel MINIOT
Jean NEBAS
Catherine REYSSAT

Rappel des dates du 1^{er} semestre 2007

Bureau : mercredi 4 avril 2007
lundi 21 mai 2007

Conseil de quartier : jeudi 10 mai 2007
mercredi 20 juin 2007 (Assemblée générale)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30. A l'issue du conseil, la galette des Rois est offerte.

Pour mémoire, les priorités du Conseil de quartier pour 2007 sont les suivantes :

- Carrefour Saint Symphorien/ Louis Tardy/ Jean Moulin
- Aménagement de la place Georges RENON
- Carrefour des Pèlerins/ Jean Jaurès.

La prochaine séance du conseil de quartier aura lieu le jeudi 10 mai 2007 à 20h30 à la Maison de quartier de Saint Florent.